

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 22 septembre 2020

CP2020_09_8
id. 5286

Le 22 septembre 2020, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombres de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10*

Sont présents :

M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Sont représentés :

M. ALBUGUES (pouvoir à Mme FERRERO), M. DEPRINCE (pouvoir à Mme LE CORRE), Mme NEGRE (pouvoir à M. WEILL)

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBÉRATION

ACQUISITION D'UN TERRAIN MITOYEN DU COLLÈGE DE LABASTIDE-SAINT-PIERRE

À l'occasion de la réunion consacrée au vote du budget primitif du 29 avril 2020, l'Assemblée départementale a approuvé la programmation de l'extension des collèges Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre et Vercingétorix à Montech.

Afin d'augmenter la réserve foncière du collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre, le Département a l'opportunité d'acheter une parcelle mitoyenne, propriété de l'association diocésaine de Montauban.

Projet d'acquisition de la propriété de l'association diocésaine de Montauban :

Il s'agit du terrain situé au lieu-dit « les Gravettes », 411 avenue Jean Moulin à Labastide-Saint-Pierre, sous la référence cadastrale section AE n° 48 d'une superficie totale de 4938 m² sur lequel l'association a construit un bâtiment de plain pied, dit « aumônerie scolaire » de 109 m² habitable, inoccupé depuis 2008. Ce bâtiment se trouve dans un état très dégradé et, ne pouvant probablement pas être réutilisé, il devra être démoli.

Ce terrain est situé dans une zone UB (constructible), il est ainsi affecté d'un coefficient d'occupation du sol de 0,6 qui génère un droit à construire de 2 962 m² de surface de plancher. Il est enclavé et contigu à l'ensemble immobilier du collège Jean-Jacques Rousseau, propriété du Département.

L'avis de France Domaine, reçu le 8 avril 2020, détermine que, compte tenu des éléments retenus en cours d'enquête, la valeur vénale peut être fixée à 123 000 €, avec une marge d'appréciation de 10 %. Cette valeur tient compte d'un coût de démolition du bâtiment, fortement dégradé.

La valeur vénale du terrain hors coût de démolition serait de 158 000€, avec une marge d'appréciation de 10 %.

Des négociations ont été menées. Elles ont abouti à un prix de vente du bien à 130 000 €, correspondant à la marge d'appréciation de l'avis des Domaines. Les diagnostics seront à la charge du vendeur, et les frais de notaire seront pris en charge par le Département.

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 et 30 avril 2020 relative à l'extension du collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre,

Vu l'avis de France Domaine du 8 avril 2020,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve l'acquisition foncière par le Département du terrain situé au lieu-dit « les Gravettes », 411 avenue Jean Moulin à Labastide-Saint-Pierre, sous la référence cadastrale section AE n° 48 d'une superficie totale de 4 938 m², au prix de 130 000 €, auprès de l'association diocésaine de Montauban ;
- Précise que les diagnostics seront à la charge du vendeur et que les frais de notaires seront pris en charge par le Département ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, tous les actes et documents se rapportant à cette acquisition.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC